



CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel) (Siren : 200037059)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Péronne
Arrondissement	Péronne
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/2012
Date d'effet	31/12/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Eric FRANCOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23 Avenue de l'Europe
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80200 PERONNE
Téléphone	
Fax	
Courriel	cchs@cchs.fr
Site internet	www.coeurhautessomme.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	27 799
-----------------------------	--------

Densité moyenne 59,63

Périmètre

Nombre total de communes membres : 60

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Aizecourt-le-Bas (218000123)	55
80	Aizecourt-le-Haut (218000131)	69
80	Allaines (218000156)	460
80	Barleux (218000529)	238
80	Bernes (218000842)	354
80	Biaches (218000974)	391
80	Bouchavesnes-Bergen (218001097)	291
80	Bouvincourt-en-Vermandois (218001212)	151
80	Brie (218001345)	332
80	Buire-Courcelles (218001436)	234
80	Bussu (218001477)	220
80	Cartigny (218001709)	753
80	Cléry-sur-Somme (218001915)	545
80	Combles (218001964)	768
80	Devise (218002319)	54
80	Doingt (218002327)	1 460
80	Driencourt (218002475)	94
80	Épehy (218002608)	1 151
80	Équancourt (218002640)	301
80	Estrées-Mons (218005270)	611
80	Éterpigny (218002814)	166
80	Étricourt-Manancourt (218002855)	535
80	Feuillères (218002947)	152
80	Fins (218002996)	278
80	Flaucourt (218003002)	295
80	Flers (218003010)	200
80	Ginchy (218003630)	64
80	Gueudecourt (218003804)	98
80	Guillemont (218003838)	135
80	Guyencourt-Saulcourt (218003861)	143
80	Hancourt (218003952)	91
80	Hardecourt-aux-Bois (218004000)	84
80	Hem-Monacu (218004109)	133
80	Herbécourt (218004125)	219
80	Hervilly (218004166)	193
80	Hesbécourt (218004174)	57
80	Heudicourt (218004208)	520
80	Lesboeufs (218004497)	184
80	Liéramont (218004521)	228
80	Longavesnes (218004638)	84

80	Longueval (218004661)	279
80	Marquaix (218004893)	198
80	Maurepas (218004943)	204
80	Mesnil-Bruntel (218005080)	291
80	Mesnil-en-Arrouaise (218005106)	124
80	Moislains (218005239)	1 200
80	Nurlu (218005684)	384
80	Péronne (218005858)	7 802
80	Poeuilly (218005940)	117
80	Rancourt (218006245)	192
80	Roisel (218006377)	1 623
80	Ronssoy (218006393)	593
80	Sailly-Saillisel (218006542)	485
80	Sorel (218006914)	163
80	Templeux-la-Fosse (218006997)	141
80	Templeux-le-Guérard (218007003)	182
80	Tincourt-Boucly (218007144)	361
80	Villers-Carbonnel (218007524)	352
80	Villers-Faucon (218007532)	575
80	Vraignes-en-Vermandois (218007631)	142

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
- Autres énergies <i>Accompagnement des communes dans le développement éolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : - Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, - Conseil aux usagers, - Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectif</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols <i>La création, l'aménagement de fossés, caniveaux et ouvrages nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales</i>
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>

Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire</i>
- Maisons de santé pluridisciplinaires
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants : - Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne, - Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne, - Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel, - La piscine Tournesol situé rue Saint Denis à Péronne, - Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Culture - Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire). - Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire). - Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire <i>Organisation et transport des élèves (1er degré) vers les installations sportives communautaires</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement et entretien de la voirie La voirie d'intérêt communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations. La liste de ces voies figure sur les procès-verbaux de mise à disposition de voirie établis contradictoirement entre chaque commune et la communauté de communes et disponible à la Communauté de Communes. Sont inclus : - la voirie de desserte des ateliers relais communautaires ainsi que la voirie d'accès aux zones d'activités communautaires, les carrefours, les giratoires. - les bornes, la signalisation verticale et horizontale (les poteaux indicateurs, feux tricolores?), - les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles). - les trottoirs, les pistes cyclables. Sont exclus : - la voirie des lotissements et des zones d'activités communales, les chemins ruraux, les aménagements liés à la sécurité, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers. - les espaces verts attenants à la voirie. Les compétences de la communauté de communes sont : - La réalisation des travaux neufs sur les voies d'intérêt communautaire. - Les travaux d'assainissement pluvial et de bordurage. - L'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (remise en état de la voirie et renouvellement de la couche de surface), le déneigement extra muros. Le cas échéant, la communauté de communes pourra conventionner avec le Conseil Départemental pour le déneigement des voies départementales. Sont inclus : - la création, l'aménagement de fossés, caniveaux et ouvrages nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales ; - l'entretien des fossés extra-muros. Sont exclus : - le fauchage, le salage, le</i>

nettoyage, le balayage - l'égoutage et l'entretien des fossés intra-muros. A la demande des communes, la Communauté de Communes pourra assurer la maîtrise d'ouvrage (déléguée) pour la réalisation des travaux sur les chemins ruraux, d'aménagement de parkings, d'arrêts de bus et d'aménagements liés à la sécurité. En accord avec la Communauté de Communes, les communes pourront verser des fonds de concours pour financer les travaux réalisés sur des voies d'intérêt communautaire comme le prévoient les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT.

- Signalisation

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Politique du logement et cadre de vie

- Politique du logement non social

Gendarmerie - Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie. - Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements). - Travaux sur la voirie interne et les terrains.

Infrastructures

- Pistes cyclables

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

- Autres

Délivrance des certificats d'alignement

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Fédération départementale d'énergie de la Somme (200094696)	SM fermé	458 967
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	592 757
80	SMF de la gendarmerie de Bray-sur-Somme (200062214)	SM fermé	58 788
80	SMAH du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	747 908
80	PETR Coeur des Hauts-de-France (200078244)	SM ouvert	66 944
80	SMITOM du Santerre (258004571)	SM fermé	115 188

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)